

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITE DE STE-JEANNE-D'ARC**

Le 6 avril 2020 avait lieu une réunion ordinaire du conseil municipal tenue à 20h00 au Centre municipal.

Étaient présents et formaient quorum sous la présidence de madame Denise Lamontagne, mairesse, les conseillers : François Théberge, Berthold Allard, Jean Ouellet, Michel Gagnon, Jules Bernier et Charline Devin.

Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier, était aussi présent.

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par** monsieur Jean Ouellet,  
appuyé par et résolu unanimement :

**Que** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos.

**20.04.55 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Il est proposé par** monsieur François Théberge  
et résolu unanimement :

**D'accepter** l'ordre du jour tel que présenté et qu'il y ait possibilité d'y inscrire de nouveaux items jusqu'à épuisement de l'ordre du jour.

**20.04.56 EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2020**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a déjà pris connaissance du procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 mars 2020;

**Il est proposé par** monsieur Berthold Allard  
et résolu unanimement :

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal du 2 mars 2020.

**20.04.57 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 MARS 2020**

**Il est proposé par** monsieur Jean Ouellet  
et résolu unanimement :

**D'adopter** le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 mars 2020 sans correction.

#### **20.04.58      COMPTES**

**Il est proposé par** monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

**D'accepter** la liste de comptes numéro 3, mars 2020, au montant total de 91 284.72 \$, démontrant une liste des comptes payés au montant de 18 874.06 \$, une liste des salaires payés au montant de 17 450.04 \$, une liste des comptes à payer au montant de 54 960.62 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer les comptes.

**Est également accepté**, la liste de comptes pour Gestion Vie d'enfant 0-5 ans au montant de 1 083.46 \$.

**\*\***      *CORRESPONDANCE*

Aucune correspondance n'a été présentée au conseil lors de cette séance.

**\*\***      *FIN DE LA CORRESPONDANCE*

#### **20.04.59      COMITÉ DE SÉLECTION POUR LES ENTREVUES DES EMPLOIS D'ÉTÉ**

**ATTENDU QUE** les entrevues pour les emplois d'été seront faites au cours du mois de mai 2020;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit former un comité de sélection pour ces entrevues;

**Il est proposé par** monsieur Jean Ouellet  
et résolu unanimement :

**De nommer** Charline Devin, François Théberge et Berthold Allard sur le comité de sélection pour les entrevues des emplois d'été.

#### **20.04.60      AUTORISATION DE PASSAGE DU CHALLENGE CYCLISTE DES BLEUETS DESJARDINS**

**Il est proposé par** monsieur Michel Gagnon  
et résolu unanimement :

**D'autoriser** le passage du Challenge cycliste des bleuets Desjardins sur le réseau routier de la municipalité lors de la journée du 6 septembre 2020.

#### **20.04.61      EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LA CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE WILLIAM-TREMBLAY**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté le règlement d'emprunt 217-2018 au montant de 590 000 \$ et que ce règlement d'emprunt a été approuvé par le ministère le 22 mars 2019 ;

**ATTENDU QUE** ce règlement d'emprunt a été fait pour la construction des infrastructures de la nouvelle rue William-Tremblay ;

**ATTENDU QUE** nous avons besoin d'un emprunt temporaire afin de payer nos fournisseurs en attendant de procéder au financement permanent de ce règlement d'emprunt, qui sera fait par appel d'offres publics du Ministère des Finances ;

**ATTENDU QUE** la programmation de travaux concernant ce projet a été produite et approuvée par le Ministère, donc la contribution à recevoir est approuvée;

**Il est proposé par** monsieur Jules Bernier  
et résolu unanimement :

**De contracter** un emprunt temporaire de 590 000 \$ auprès de la Caisse populaire afin de couvrir le paiement des dépenses de ce projet qui sera réalisé au cours du printemps 2020, ou dès qu'il sera possible de le faire vu la situation actuelle entourant la COVID-19, en attendant le financement permanent à la fin des travaux.

**D'autoriser** le directeur général et la mairesse à signer tous les documents nécessaires pour cet emprunt.

#### **20.04.62      SUSPENSION DES TAUX D'INTÉRÊT ET DE PÉNALITÉ EN RAISON DE LA CRISE DE LA COVID-19**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19 ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette crise a obligé le gouvernement à fermé tous les entreprises et services non prioritaires, ce qui place un nombre important de travailleurs et de propriétaires d'entreprises dans une situation financière difficile;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite aider ses contribuables à passer à travers cette crise sans précédent en allégeant leur fardeau financier à court terme en leurs permettant de retarder le paiement de leurs taxes municipales au besoin, et ce, sans intérêts ni pénalités;

**Il est proposé par** monsieur François Théberge  
et résolu unanimement :

**De suspendre** les taux d'intérêts et de pénalité de tous les comptes de taxes et de mutation et de les fixés à « 0 % » jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

#### **20.04.63      ATTRIBUTION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMINS MUNICIPAUX POUR L'ÉTÉ 2020**

**ATTENDU QUE** le contrat d'entretien des chemins d'été s'est terminé en octobre 2019;

**ATTENDU QUE** nous avons procédé à un appel d'offres sur invitation et que l'ouverture des soumissions a été faite le 24 mars 2020;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu qu'une seule soumission, et que le prix était beaucoup plus élevé que ce que nous nous attendions;

**ATTENDU QUE** comme le permet la loi, nous avons négocié avec l'entrepreneur puisqu'il était le seul soumissionnaire, et qu'il nous a soumis un nouveau prix à la suite de cette rencontre;

**Il est proposé par** monsieur Berthold Allard

et résolu unanimement :

**D'attribuer** le contrat d'entretien des chemins municipaux pour l'été 2020 à *Excavation Ouellet inc.* pour un montant de 41 000 \$ plus les taxes, et que le contrat est d'une saison, soit du 4 mai au 31 octobre 2020.

**20.04.64      APPUI POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE JARDINS  
PLUVIAUX ET DE SENSIBILISATION À LA GESTION DES  
EAUX PLUVIALES DU CREDD**

**ATTENDU QUE** le CREDD du Saguenay-Lac-St-Jean a un projet d'aménagement de jardins pluviaux sur les terrains publics et nous a approché afin de connaître notre intérêt;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est intéressé à participer à ce projet ;

**Il est proposé par** madame Charline Devin  
Appuyé et résolu unanimement :

**D'appuyer** le projet d'aménagement de jardins pluviaux du CREDD et leur faire part de notre intérêt à en avoir un dans notre municipalité.

**De transmettre** une lettre d'appui au CREDD Saguenay-Lac-St-Jean afin de leur signifier notre intérêt.

**\*\*      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

À 21h10, madame Charline Devin propose la levée de l'assemblée.  
Acceptée à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Denise Lamontagne, mairesse

\_\_\_\_\_  
Tim St-Pierre, secrétaire-trésorier